

Bulletin officiel n° 5196 du 26 moharrem 1425 (18 mars 2004)
Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 148-04 du 27 kaada 1424 (20 janvier 2004)
modifiant l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 893-01
du 10 safar 1422 (4 mai 2001) accordant un permis de recherches des hydrocarbures dit
Tiznit Offshore II à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et aux
sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB .

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 893-01 du 10 safar 1422 (4 mai 2001) accordant un permis de recherches des hydrocarbures dit Tiznit Offshore II à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, et aux sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 895-01 du 18 moharrem 1422 (13 avril 2001) approuvant l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 733-02 du 28 hija 1422 (13 mars 2002) approuvant l'avenant n° 1 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB , conclu le 4 chaoual 1422 (20 décembre 2001) entre ledit office et les sociétés Energy Africa Morocco Limited , Taurus oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2268-03 du 27 chaoual 1424 (22 décembre 2003) approuvant l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier conclu le 5 hija 1421 (1er mars 2001) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Energy Africa Morocco Limited et Taurus oil AB , conclu le 11 chaabane 1424 (8 octobre 2003) entre ledit office et les sociétés Energy Africa Morocco Limited , Taurus oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd ,

Arrête :

Article premier : Les articles premier et 3 de l'arrêté susvisé n° 893-01 du 10 safar 1422 (4 mai 2001) sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article premier. - Il est accordé conjointement à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et aux sociétés Energy Africa Morocco Limited , Taurus oil AB et Petronas Garigali Overseas Sdn. Bhd , pour la recherche d'hydrocarbures dit Tiznit Offshore II .

Article 3. - Le permis de recherche Tiznit Offshore II est délivré pour une période initiale de trois (3) ans à compter du 20 avril 2001.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 27 kaada 1424 (20 janvier 2004). Mohamed Boutaleb.